



**Réunion d'Information  
sur la Fiscalité Énergétique du 31/01/2018**

**“Un loupé magistral”**

Le Chef du bureau F/2 a présidé cette réunion en présence des Chefs et autres membres des bureaux D/2 et A/3.

Le DG, après consultation de ces DI, a souhaité cette information des OS sur 2 sujets importants fiscalement : la TICPE et la TICFE.

*Pour unique document préparatoire à cette réunion, un powerpoint et les nouveaux résultats consolidés de 2017 en hausse par rapport à 2016 et qui représentent environ 60 % des recettes fiscales perçues par la DGDDI.*

**Après une présentation générale, nous rentrons dans le vif du sujet:**

- **LA REFORME de la TICFE** : votée le 30/12/2015 et entrée en vigueur le 01/01/2016 pour la Douane, les opérateurs et les utilisateurs “de manière rapide “ dixit le président de séance !!
- **LA RÉGLEMENTATION** : rien de bien réjouissant et de nouveau pour les collègues de terrain !!

**Le bureau F/2 reconnaît (pas plus que le législateur) ne pas encore avoir stabilisé la réglementation fiscale afférente. Vu les enjeux fiscaux, ceci est INACCEPTABLE !!**

La CFDT évoque le cas de l'absence de contrôle douaniers:

- par les SRE car ils ne sont absolument pas intégrés aux dispositifs de contrôles.
- par les bureaux et les PAE aujourd'hui débordés, du fait d'un manque d'effectifs criant, des agents livrés à eux-mêmes sans formation appropriée avec des situations de travail très disparate suivant les Interrégions et les opérateurs...

Voilà la réalité du terrain, qui commence à être insoutenable pour nos collègues !!!

**Le décor désormais planté, nous débattons alors des sujets qui fâchent...**

### **LA REPARTITION DES CHARGES DE TRAVAIL SOUVENT SOUS-ESTIMEES PAR LA DG:**

#### **Le traitement des dossiers incombe aux services mais également aux PAE :**

La CFDT fait remarquer que l'OFN sur la TICFE de décembre 2016 n'a fait l'objet d'aucune note ni de consignes d'application sur les modalités de traitements des dossiers ( sup ou inf à 8000 €) entre bureaux et PAE. La plupart des bureaux et PAE ignorent même son existence... La CFDT insiste et fait remarquer que la situation de détresse en termes d'effectifs dans les bureaux et les PAE est bien connue désormais dans les DR/DI.

Le bureau F/2 se décharge sur les anciennes administrations qui ont écrit les textes de lois sur la nouvelle réglementation avant que la Douane récupère cette nouvelle taxe en 2016. Le bureau F/2 fait son méa culpa en disant que la réglementation actuelle n'est pas parfaite. Pour y pallier, F/2 a mis en place des conférences téléphoniques avec les services déconcentrés pour essayer d'améliorer les pratiques a étoffé l'intranet avec l'espace .

Le bureau F/2 explique que cette fiscalité est destinée à faire gagner en compétitivité les entreprises mais de fait se retrouve parfois au-delà des réglementations autorisées par les textes européens. Sont évoqués en exemple la problématique des "supermarchés" qui sont rentrés dans ce champ d'application des demandes de remboursements suite aux taux réduits qui génèrent une forte augmentation de charge de travail pour les bureaux.

### **SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL :**

Malheureusement nous n'avons pas du tout entendu la DG sur ce sujet , et encore moins sur d'éventuels renforts d'effectifs pour les collègues des bureaux au bord de l'implosion.

**INADMISSIBLE !!**

La CFDT évoque le stress généré par l'amoncellement de tous ces dossiers de remboursements de supermarchés, qui ajoutés à la masse des autres dossiers génèrent une vraie souffrance pour les agents.

Le Chef du bureau F/2 annonce qu'un projet de loi rectificatif va être proposé aux législateurs pour rectifier cette incohérence (inélégibilité au taux réduit pour ces derniers au 01/07/2018) mais le résultat n'est pas garanti !!

La charge de travail restera conséquente au moins jusqu'en 2019 concernant le remboursement des 6 premiers mois de 2018 avec l'attente des données sur 2018 (VA/conso). Est évoquée notamment l'éventualité que de nombreux opérateurs ne demanderont pas à leur fournisseur de repasser au taux normal ce qui pourra entraîner de nombreuses liquidations d'office pour le bureaux sur 2019, 2020...en supposant que les sommes ne soient pas prescrites !!!

Les services de terrain ne peuvent tenir les délais faute de moyen, de réponses réglementaires par le bureau F/2, et de sous-dimensionnement des effectifs de référence dans ces bureaux.

La CFDT insiste sur la charge de travail des bureaux, en particulier avec le traitement des dossiers de remboursements ( ERA ) des opérateurs. Cette mission s'alourdit d'année en année au fur et à mesure que de nouveaux opérateurs s'enregistrent. Leur nombre n'est toujours pas quantifiable tant de nouveaux opérateurs se font connaître chaque jour partout en France (démarchés par des cabinets d'avocats /conseil).

En réponse, le bureau F/2 nous parle de conventionnement informatique , mais la solution technique et informatique n'est pas certaine pour les utilisateurs finaux.

La CFDT soulève la problématique de la mise en place de l'application TETICE pour les utilisateurs finaux et de la charge de travail qui incombera au bureaux quant à la création dans ROSA des relations TICE pour chaque opérateur, en sachant qu'ils sont évalués à au moins 50000. Le bureau F/2 annonce qu'ils réfléchissent à une facilitation d'accès via Prodouane.

La délégation CFDT informe aussi la DG de la problématique des prestataires de service, de la transmission des ERA, notamment dans le cadre d'opérateurs ayant des exercices comptables non calés sur l'année civile...

**A cet instant de la réunion, nous nous interrogeons sur notre présence tant l'Administration a pas ou peu de solutions à apporter. Mais comme tous douaniers, nous sommes curieux, nous restons pour voir la suite ....**

**POLITIQUE DES CONTROLES : CIRCULEZ Y'A RIEN A VOIR!!**

**SURREALISTE !!**

La CFDT évoque le problématique des enquêtes et de contrôle relevant de la TICFE et aussi le

manque de Formation Professionnelle. Sur ce dernier point des efforts ont été réalisés, mais c'est loin d'être suffisant au regard de la complexité du texte douanier et de la réalité industrielle française.

Le Chef du bureau D/2 répond que la DGDDI souhaite des contrôles réguliers sur la matière ( sic ! mais avec quel moyens et effectifs ?? ) et évoque les éléments réglementaires actuels de non stabilité qui devrait s'améliorer prochainement.

Il nous informe qu'une note sur les CRPC est venue éclairer les tâches des uns et des autres sur le pilotage des contrôles même s'il admet que la frontière entre compétences des bureaux et SRE n'est pas bien définie dans cette matière. Selon lui, les SRE ont toutes leur place dans le dispositif à partir du moment où les pouvoirs d'enquête sont mis en œuvre. Il a été cependant étonné de constater que des bureaux chargés des remboursements effectuaient des 63 ter. Les pratiques divergent selon les directions. Mais elles arrangent une DG pour qui un contrôle s'effectue au-delà de la spécificité des métiers : on regrette de toujours tomber dans les critères de performance qui sont sensés avoir été largement réévalués ! La notion de métier d'enquêteur tend à disparaître ... Est-il bien normal qu'un service d'un bureau soit évalué sur sa participation LCF alors que sa vocation première est de rembourser les opérateurs ? Certains d'ailleurs préféreraient que le critère d'évaluation soit plutôt basé sur les sommes non remboursées, ce qui permettrait de mieux évaluer la véritable charge de travail qui leur incombe.

La CFDT rappelle le rôle des CRPC quant à leur fonctions de pilotage des contrôles au travers du croisement des fichiers (que les fournisseurs ont l'obligation de fournir) et ceux des bureaux/PAE. Le Chef du bureau D/2 admet d'ailleurs que cela relève plus du domaine de compétence du SARC même s'il demande encore de la bienveillance pour un service nouveau qui monte en puissance malgré des impératifs de temps et un matériel pas tout le temps adapté aux traitements des données.

### **RÉFLEXION SUR LE SCHÉMA CIBLE D'ORGANISATION :**

**La DG nous présente ses pistes sur une interrégionalisation possible!!**

**Le Chef du bureau A/3 nous dit qu' il n'y a pas de pression sur les DI pour une éventuelle centralisation à leur niveau.**

**La CFDT précise que cela figure bien sur le powerpoint et que les DI sont vivement invitées par la DG à interrégionaliser les 3TIC. Fin des mensonges !**

**Nous faisons remarquer que les interrégions sont de tailles différentes et prenons pour exemple l'interrégion de Aquitaine-Limousin- Poitou-Charentes comportant 12 départements pour laquelle on ne peut reproduire les mêmes erreurs qu'à Lyon Energies ou Strasbourg Energies.**

Le bureau F/2 annonce étudier la possibilité qu'un bureau puisse centraliser un opérateur qui aurait une demande d'éligibilité de son SIREN avec le remboursement de tous les sites géographiques sur le territoire. F2 déclare tenir qu'il tiendrait compte de la charge de travail déjà dévolue à un bureau donné avant de finaliser cette centralisation pour un opérateur.

**Après 3 heures de réunion, où la CFDT DOUANE et les autres OS ont fait remonter à nos chers administrateurs toutes les problématiques, difficultés des collègues en souffrance dans ces bureaux, nous espérons que le message sera passé et que la DG, mais aussi les DI , prendront rapidement en compte cette réalité en faisant plus qu'un état des lieux de la situation !!!**